

Commission développement économique 19 février 2021, en visio-conférence.

Relevé des avis de la commission

Date de convocation : 05/02/2021 par courriel

Personnes invitées : les membres titulaires de la commission développement économique.

Supports de réunion :

Joints au présent rapport.

Visio-participants:

- M. Roger PAILLÈS, Vice-Président de la Communauté de communes en charge du développement économique, Maire d'Espirà-de-Conflent,
- M. Jean-Luc BLAISE, Vice-Président de la Communauté de communes, Maire de Mantet,
- M. Patrick MARCEL, conseiller communautaire, Maire de Clara-Villerach,
- Mme Chantal CALVET, conseillère communautaire, Maire de Fontpédrouse,
- M. Patrick LECROCQ, conseiller communautaire, Maire de Villefranche-de-Conflent,
- M. Christophe ANDREUX, conseiller municipal de Baillestavy,
- M. Laurent ALBECQ, conseiller municipal de Catllar,
- M. Stéphane Salies, conseiller municipal de Clara-Villerach,
- M. Alain SABARDEIL, conseiller municipal d'Espirà-de-Conflent,
- M. Erik CHATELUS, conseiller municipal d'Estoher.
- M. Robert MORLANS, conseiller municipal d'Eus,
- Mme Florence BOUCHEZ, conseillère municipale de Los Masos,
- M. Daniel MAROUBY, conseiller municipal de Molitg-les-Bains,
- M. Louis SALIES, conseiller municipal de Nyer,
- Mme Thérèse GOBERT-FORGAS, conseillère communautaire de Prades,
- Mme Elisabeth PRÉVOT, conseillère communautaire de Prades,
- Mme Aude VIVÈS, conseillère communautaire de Prades,
- M. Jean-Jacques XIFRE, conseiller municipal de Sahorre-Thorrent,
- M. Yves GARNIER, conseiller municipal de Taurinyà,
- M. Stéphane PENDARIES, DGS de la Communauté de communes Conflent-Canigó.
- M. Bruno FERRARIS, responsable service économie de la CC Conflent-Canigó.

Excusés:

- M. Jean-Louis JALLAT, Président de la Communauté de communes Conflent Canigó, Maire d'Olette.
- M. Benjamin BATHFIELD, commune d'Espirà-de-Conflent.

Principaux sujets: TZCLD, L'OCCAL, zones d'activité, convention de partenariat CCI.

	Rédaction BF	16/03/2021
	Validation RP	16/03/2021
	Diffusion par mail	29/03/2021
	Mise en ligne	29/03/2021

Synthèse des débats :

Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : avis sur le lancement de la démarche

Présentation du diaporama qui fait partie intégrante du présent compte-rendu.

La commission développement économique accueillait MM. Lionel Fressin et Philippe Carbasse, représentant respectivement les associations ATD Quart Monde et Droit à l'emploi territoire 66 et UNADEL.

Pour une présentation du dispositif TZCLD et du projet proposé sur le territoire communautaire, voir le diaporama.

Le dispositif TZCLD est une méthode de lutte contre le chômage, organisée à une échelle territoriale par les partenaires locaux (dont les collectivités, Pôle Emploi, les associations luttant pour l'insertion sociale, les centres de formation, agences de placement...). La particularité de ce dispositif est qu'il permet à terme de créer une Entreprise à But d'Emploi (EBE), figure juridique récemment créée par la loi et permettant de mettre des demandeurs d'emploi en situation de travail sur des missions et des activités peu couvertes par l'initiative privée et les collectivités, moyennant facturation des produits et services aux clients et en récupérant les différentes allocations normalement perçues par les demandeurs d'emploi (le chômage, le RSA...).

Au démarrage d'une telle initiative, il est nécessaire de faire un diagnostic territorial ; cette phase d'amorçage nécessite de l'ingénierie territoriale, dont les financements ne sont pas pour l'instant clarifiés : Département ? France Active ? Fondations ?... Elle peut prendre du temps (jusqu'à 3 ans). Les membres des associations ATD Quart Monde et autres peuvent intervenir au sein de l'équipe projet, chargée de réaliser ce diagnostic et animer la concertation.

Pour l'heure, seule une délibération de principe a été prise par le Conseil communautaire en décembre 2019.

Questions/réponses:

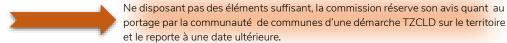
Le portage de ce dispositif pose questions. Pôle Emploi ne peut présenter une candidature au TZCLD. Le dispositif a été pensé autour d'un portage par une collectivité locale, avec l'appui d'associations locales ; le président du comité local pour l'emploi (CLE) doit être un·e élu·e.

Certains élus expriment leur crainte d'une concurrence avec les associations d'insertion par l'activité économique, dont le modèle économique est fragile. Dans un TZCLD, ces associations sont des partenaires importants et peuvent parfaitement porter une EBE. Dans une telle situation, l'EBE est considéré comme une structure complémentaire aux chantiers d'insertion dont elle peut constituer une forme de sortie positive. Les premières expériences à l'échelle nationale présentent des EBE recrutant entre 50 et 80 salariés.

Le territoire d'étude doit être limité à 5 ou 10.000 habitants car l'expérience au niveau national a montré les limites hautes de l'action. Ce territoire peut être morcelé entre plusieurs communes non limitrophes.

Des précisions sont demandés sur le financement des postes au sein de l'EBE. À l'heure actuelle, la dotation État y est d'environ 18 k€ par poste à temps plein.

Les élus pressentent un manque de moyens financiers de la communauté de communes pour financer la phase de développement puis d'amorçage.



Ne disposant pas des éléments suffisant, la commission réserve son avis quant au

2 Évolution du fonds régional L'OCCAL

Présentation du diaporama qui fait partie intégrante du présent compte-rendu.

En juin 2020, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de partenariat avec la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales pour la mise en œuvre du fonds L'OCCAL visant à accompagner la relance du secteur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité, suite à la pandémie Covid19. Ce fonds repose sur 3 dispositifs : aides à la trésorerie via des avances remboursables, subventions pour l'investissement matériel des entreprises et aide au loyer. La participation financière de la communauté de communes s'élève à 2€/habitant, soit 40.630 €.

Ce dispositif a connu un succès certain puisqu'au 18/02/21, sur le territoire communautaire, 41 entreprises en ont bénéficié pour une part affectée au conseil communautaire de 38k€ (solde de 2 k€) et que les dossiers à l'instruction sont encore nombreux.

Pour cela, il est proposé de maintenir la participation de la collectivité au dispositif pour 3 mois supplémentaires et de réabonder le dispositif pour un montant équivalent (40,63 k€).



La commission donne un avis favorable au renouvellement de la participation de la communauté au fonds L'OCCAL pour 3 mois supplémentaires et en y affectant à nouveau un budget de 40.630 €.



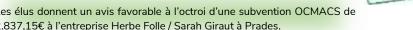
3 Dossier OCMACS :

Le dispositif OCMACS (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services), dispositif d'aide financière aux entreprises de proximité, est toujours en vigueur, d'autant qu'il a été prolongé jusqu'à fin 2026 par convention avec la Région.

Un dossier doit être présenté de tout urgence en Conseil communautaire, pour pouvoir prétendre à une aide européenne Leader : la savonnerie Herbe Folle à Prades demande une aide de 2.837,15 € pour moderniser le laboratoire et développer la vente directe.



Les élus donnent un avis favorable à l'octroi d'une subvention OCMACS de 2.837,15€ à l'entreprise Herbe Folle / Sarah Giraut à Prades.



4 Convention CCI:

Présentation du diaporama qui fait partie intégrante du présent compte-rendu.

Il est proposé de passer une convention de partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour renforcer le service développement économique de la communauté de communes.

Les missions confiées à la CCI sont indiquées dans les tableaux sur le diaporama joint :

- accompagnement des porteurs de projet,
- animation foncière et immobilière,
- détection et orientation des projets,
- promotion des zones d'activité,
- veille sur les opportunités de financements programmes régionaux et nationaux,
- schéma de développement économique
- études et diagnostics

Cette convention mobilisera une équipe pluridisciplinaire (la liste des agents figure dans le diaporama joint). Le temps de travail affecté a été chiffré à 93 jours.

La mission devrait démarrer en février pour s'achever en juillet 2021 (mission de 6 mois).

S Acquisition de terrain :

Présentation du diaporama qui fait partie intégrante du présent compte-rendu.

La communauté de communes s'est rapprochée de M. Parès, propriétaire du terrain situé à l'entrée du parc d'activité pradéen, le long de la route de Los Masos.

L'acquisition de ce fonds permettrait d'y proposer de nouvelles implantations d'entreprises.

Des négociations sont en cours, une évaluation de la valeur du foncier devra être demandé

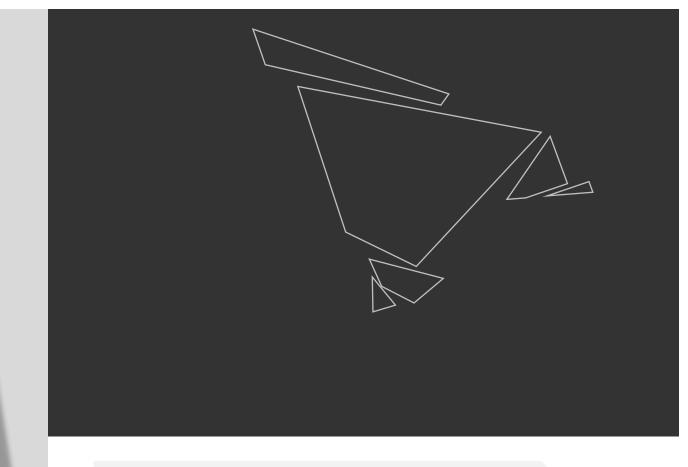
Information des conseils municipaux par les membres de la commission du développement économique :

Merci aux élus d'informer leur Conseil municipal des projets communautaires et des travaux en commission.





TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DIIRÉE



Lancement du disposit if TZCLD





TERRITQIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

TZCLD

Intervenants:

Philippe CARBASSE, Chargé de mission UNADEL Union nationale des acteurs et structures du développement local.

Lionel FRESSIN, membre ATD Quart-Monde Perpignan association Droit à l'Emploi Territoires 66

Objectifs de la présentation :

Suite à la délibération du conseil du 13/12/2019, valider un plan d'actions pour lancer le projet.





TERRITQIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

TZCLD

L'expérimentation nationale "Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée" est un projet porté par des associations en partenariat avec les collectivités locales intéressées, basée sur la co-construction d'une initiative locale et partenariale, visant à résorber le chômage de longue durée

C'est:

- → un projet de TERRITOIRE piloté par un Comite Local pour l'Emploi (CLE) et animé par une équipe-projet,
- →un projet de SOCIÉTÉ de plein emploi volontaire, érigeant la privation d'emplois comme un problème à la fois collectif et territorial complémentaires aux dispositifs existants.







TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DIJRÉF

TZCLD

Le projet repose sur 3 postulats :

tous les chômeurs de longue durée ont des compétences mobilisables non utilisées

2 le coût du chômage de longue durée peut être utilisé pour créer des emplois (entre 15 et 20 000 € par an et par personne)

il existe des besoins sociaux mal ou pas satisfaits par le marché privé ou les politiques publiques, faute de solvabilité ou de repérage des besoins dans certains territoires.





TERRITQIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE

TZCLD

L'objectif de l'expérimentation est l'expérimentation est de montrer qu'il est possible :



- à l'échelle d'un territoire,
- sans surcoût pour la collectivité,



- de proposer à tout chômeur de longue durée
- qui le souhaite,
- un emploi à durée indéterminée
- et à temps choisi,
- en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants,
- o pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions.





TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉF

TZCLD

État des lieux national:

La proposition de loi prolongeant et étendant l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée à au moins 50 nouveaux territoires au cours des 5 prochaines années a été adoptée définitivement et à l'unanimité par les députés le 30 novembre 2020

au 15/2/2021 : 139 territoires émergents dont 11 habilités

- reconnaissance du rôle fondamental des comités locaux pour l'emploi dans l'appréciation de la privation durable d'emploi
- → caractère obligatoire du financement des Départements à la création d'emplois supplémentaires.

La publication d'un décret d'application de la loi conforme à l'esprit de cette dernière doit se faire le plus rapidement possible, de même que pour le cahier des charges. Cela permettra aux nouveaux territoires de se lancer dans l'expérimentation le plus tôt possible dès le 2^e semestre 2021

Cartographie de territoire :

Évolution annuelle sur le territoire communautaire :

DELD	1 317	+14,1%
DELTD	769	+12,8%
Activité rédu	uite 730	-3,9%
RSA	462	+16,4 %

PRADES 810 DE 380 + 1 AN (+10 % /2019 ° 140 +3 ans au 31/12/2020

VINÇA 126 +1AN (30/09/2019)

RIA-SIRACH 75 +1AN (30/09/2019)

- reconnaissance du rôle fondamental des comités locaux pour l'emploi dans l'appréciation de la privation durable d'emploi
- → caractère obligatoire du financement des Départements à la création d'emplois supplémentaires.



Préconisations TZCLD:

- → Population totale du territoire : de 5.000 à 10.000 habitants
- → Nombre total de privés d'emplois : de 500 à 1000







TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉF

TZCLD

Gouvernance : de l'émergence à l'habilitation, bâtir la dynamique du projet :

Î ÊTRE TERRITOIRE ÉMERGENT :

Ètre reconnu comme projet émergent par le Conseil d'Administration de l'association TZCLD permet de bénéficier du centre de ressources et de développement de TZCLD, notamment d'accéder à l'offre de formation et aux outils pédagogiques.

Grâce au recensement des différents projets, l'association TZCLD adapte son accompagnement aux besoins locaux et renforce son travail de capitalisation.

Préconisations TZCLD:

→ Adhérer à l'association TZCLD et signer la charte d'engagement







TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉF

TZCLD

Gouvernance : de l'émergence à l'habilitation, bâtir la dynamique du projet :

2 LA FABRIQUE DU CONSENSUS

phase d'explication du projet et de mobilisation de tous les acteurs du territoire prêts à s'impliquer dans la démarche est décisive

- → aller à la rencontre des personnes durablement privés d'emplois
- → recenser les travaux utiles , non concurrentiels
- → préparer l'ouverture d'une ou plusieurs EBE (Entreprise à But d'Emploi)
- → préparer et déposer le dossier de candidature à l'habilitation du territoire







TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DIJRÉF

TZCLD

Gouvernance : de l'émergence à l'habilitation, bâtir la dynamique du projet :

LA GOUVERNANCE DU PROJET : LE C.L.E. (COMITÉ LOCAL POUR L'EMPLOI)

Animé par l'équipe projet et présidé par un élu

- → présenter le dossier d'habilitation du territoire auprès du Ministère du Travail et du Fonds d'expérimentation
- engage et pilote le plan d'action
- regroupe des représentations des forces vive du territoire et des institutions œuvrant sur l'emploi, des représentants de privés d'emploi volontaires pour s'impliquer dans le projet.
- animation en continu du consensus territorial
- pilotage du consensus







TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE

TZCLD

L'équipe-projet :

- → un·e chargé·e de mission ingénierie et animation du dispositif, en liens directs avec les élus et le C.L.E.
- mise à disposition de bénévoles d'associations partenaires pour assurer les phases du plan d'action décidé par le C.L.E.







TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DIJRÉF

TZCLD

Le financement des dépenses d'amorçage :

il s'agit de financer les charges engagées entre la mise en place de l'équipe projet et la mise en activité de l'EBE.

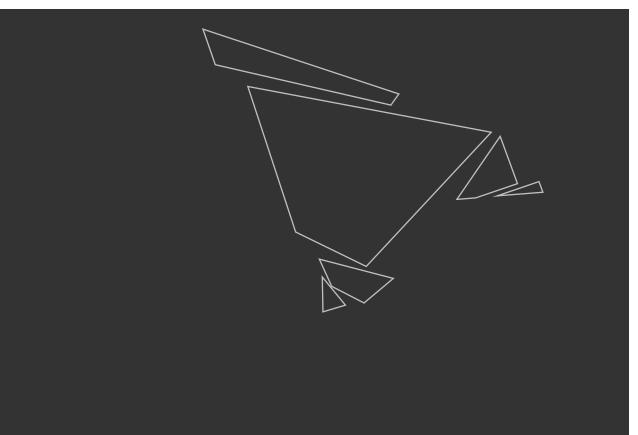
- → aller à la rencontre des personnes durablement privés d'emplois
- recenser les travaux utiles , non concurrentiels
- préparer l'ouverture d'une ou plusieurs E,B,E (Entreprise à But d'Emploi)
- préparer et déposer le dossier de candidature à l'habilitation du territoire
- part de rémunération du/de la chargé·e
- local pour recevoir et animer ateliers privés d'emploi
- défraiements frais de déplacements bénévoles sur phases de projet

Département ? Région ? Financements solidaires (France Active, NEF, Crédit coopératif, fondation MACIF...) ?





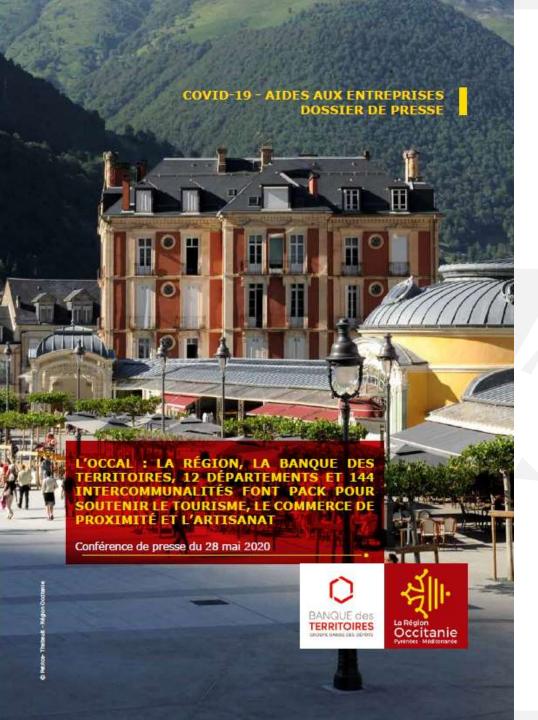




État D'HVHNCEMENT L'Occal







L'OCCAL

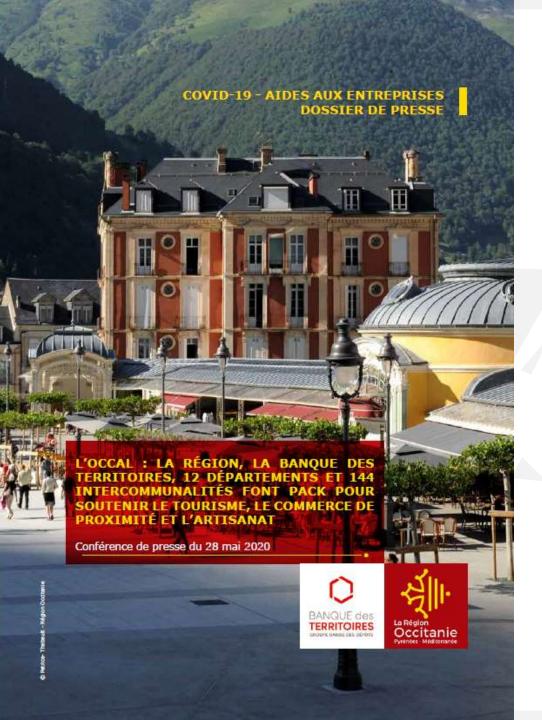
- Dispositif **RÉGIONAL** post-covid d'accompagnement dédié aux entreprises du tourisme, aux commerces de proximité et aux artisans lancé par la Région Occitanie, la Banque des Territoires, 12 Départements et 144 intercommunalités.
- L'objet est d'aider les entreprises à redémarrer leur activité et leur permettre de s'adapter rapidement aux exigences très fortes qui vont s'imposer pour la reprise d'activité notamment en termes de propreté et d'application des mesures sanitaires appropriées











L'OCCAL État d'avancement au 18/02/21 sur la communauté de communes

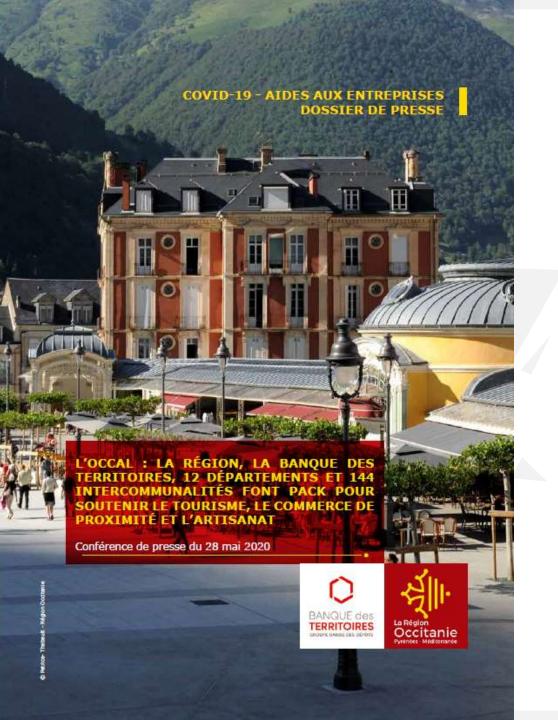




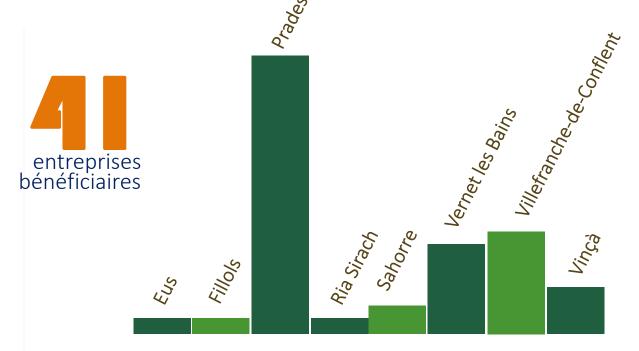






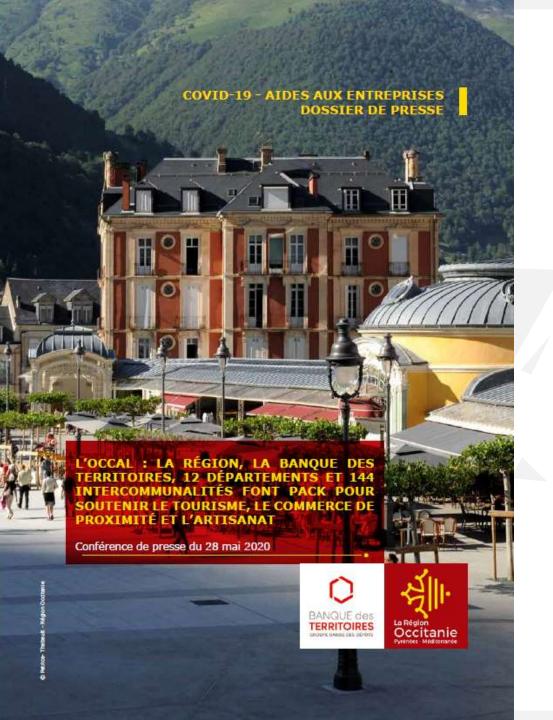


L'OCCAL Etat d'avancement









L'OCCAL État d'avancement



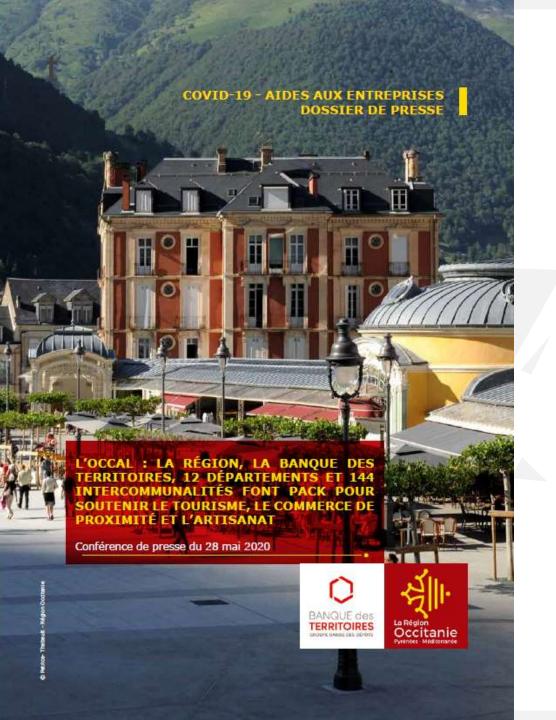








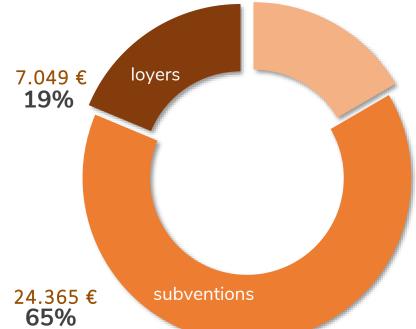




L'OCCAL État d'avancement

17% 6.250 €

avances



1 bilan

volets





L'OCCAL

1 - Prolonger la durée du dispositif

Pour 3 mois (à compter du 1^{er} février)

<u>2 – Ré-abonder l'enveloppe</u>

• Quel montant?



• Avis de la commission :



OCMACS: demande de financement urgent pour cause de dossier Leader.

Dénomination sociale / enseigne

Village

Exploitant

Projet

Investissement / subventions

HERBE FOLLE savonnerie

Prades

Sarah GIRAUD Modernisation du laboratoire et développement de la vente directe

11.509,48 € **2837,15** €

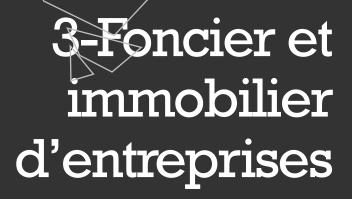


· Avis de la commission :









Info: la transmission **D'ENTREPRISES**







La transmission d'entreprises Un enjeu de survie pour les territoires ruraux et

de montagne











Convention avec la CCI









MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION COMMUNAUTE DE COMMUNES/CCI

- ✓ La convention a une durée de 6 mois, de février 2021 à juillet 2021
- ✓ Les missions confiées à la CCI ont fait l'objet d'un travail technique préalable, avec pour chacune, une évaluation du temps de travail nécessaire, et des objectifs de réalisation qui avaient été établis pour 1 année.
- ✓ Les premières actions à mettre en œuvre, en les adaptant à la durée de la convention, sont proposées à la commission développement économique (surlignées dans les diapos suivantes).
- ✓ Chaque fois que nécessaire la CCI fera appel à la Chambre de Métiers, ou aux partenaires de l'action économique que ce soit au niveau local, départemental, ou régional.
- ✓ Des bilans intermédiaires seront faits à chaque réunion de la commission dév éco.









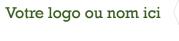
Accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise pour des installations en Conflent

Missions confiées à la CCI par la CCCC	Méthodologie/objectifs
 □ Accompagnement professionnel des porteurs de projets lorsqu'aucun partenaire ne peut-être identifié (professions dépendant de l'URSSAF principalement), que le projet est économiquement viable et nécessaire au territoire □ Recherche de locaux/terrains, mise en relation avec les bailleurs/vendeurs publics ou privés/agents immobiliers □ Accompagnement personnel pour l'installation de la famille : recherche de logement, scolarité et garde des enfants, travail du conjoint, insertion dans les réseaux locaux 	 □ 25 porteurs de projets accueillis, orientés, accompagnés (25 j) □ Locaux/terrains : Recensement et caractérisation de 50 locaux/terrains à Potentiel (25 j), synthèse, cartographie, affichage sur le site de la communauté (10 j)

Accompagnement des entreprises

Missions confiées à la CCI par la CCCC	Méthodologie/objectifs
 Détection des projets de développement des entreprises, et des entreprises en difficulté orientation des entreprises vers les interlocuteurs dédiés pour l'accompagnement (compagnies consulaires notamment) Organisation de réunions techniques pour faire aboutir les projets et les soutenir, pour trouver des solutions, en associant les élus du territoire (maire, pdt de la com com et pdt de la commission développement économique) 	 □ Visites d'entreprises avec les élus CCCC/commune, 1 fois par mois hors juillet août (10 j), suivant un planning concerté CCI/CCCC. (cible PME) □ Présence des conseillers CCI dans les mairies à Olette, Vernet-les- Bains, Villefranche, et Vinça (en fonction des RV pris par les communes), à raison d'1/2 j par mois et par village (10 j). (cible commerçants/artisans) □ Dossiers spécifiques nécessitant l'intervention de la collectivité : 10 entreprises accompagnées (10j) △ reporter compte tenu du contexte sanitaire

convention CCCC/CCI - commission développement économique de la CCCC du 18 février 2021







Zones d'activité économique/implantation d'entreprises

Missions confiées à la CCI par la CCCC	Méthodologie/objectifs
 ☐ Suivi des réunions techniques ZAE de la CCCC ☐ Prospection d'entreprises en vue de leur installation sur le territoire CCCC ☐ Lancement et gestion d'un appel à projets pour rechercher des entreprises exogènes ☐ Promotion des ZAE et du territoire : internet, agents immobiliers spécialisés, réseaux ☐ Accompagnement à l'installation des entreprises : respect du PLUI et permis de construire en lien avec le service urbanisme de la CCCC, recherche d'emploi pour les conjoints, de logement, recherche de salariés, renvoi vers les consulaires pour financements 	 □ Ciblage des activités recherchées et objectif de 10 entreprises démarchées (10 j) □ AAP avec 2 sessions/an, diffusé dans les réseaux consulaires, auprès des organisations professionnelles, et auprès de territoires pertinents (10 j) □ Participation aux réunions de la CCCC (3j) □ 3 entreprises accompagnées pour l'installation (9j)

Projets structurants et prospective

Missions confiées à la CCI par la CCCC	Méthodologie/objectifs
 veille sur les programmes nationaux/régionaux, et propositions de réponses Benchmark d'opérations de développement économique réussies dans des territoires comparables Accompagnement de projets structurants Schéma de développement économique 	Accompagnement de projets : coopérative Terraneo, friche de Villefranche de Conflent (15j) Actualisation des éléments chiffrés du schéma de développement économique (5j), recueil et synthèse des projets des communes (20j)

Votre logo ou nom ici





Etudes

Missions confiées à la CCI par la CCCC	Méthodologie/objectifs
 diagnostic de territoire afin de mesurer l'évolution : population, flux migratoires, création et radiations d'entreprises, évolution de l'emploi, demande des ménages Enquêtes flash auprès des entreprises et/ou consommateurs pour des besoins spécifiques de la CCCC Études de marchés pour des secteurs ou activités ciblées, permettant de rechercher des porteurs de projets et de conforter des implantations 	1 diagnostic de territoire/an, actualisé (5 j) 2 enquêtes flash/an (4 j) 4 études de marché (12 j) Réalisation d'une enquête auprès des commerçants/artisans pour évaluer la pertinence de la création d'une association de professionnels à l'échelle du territoire de la communauté de communes, ainsi que la faisabilité d'une market
d'entreprise. Ex : boulangeries, hébergements atypiques, activités manquantes sur un village	place (10j)

Synthèse

Missions	Temps CCI En jours
Création reprise d'entreprises	30
Accompagnement des entreprises	0
Zones d'activité/implantation d'entreprises	13
Projets structurants	40
Etudes	10
TOTAL	93







Présentation de l'équipe CCI dédiée

- ✓ Delphine REMAURY conseillère spécialisée création/reprise d'entreprise d.remaury@pyrenees-orientales.cci.fr
- ✓ Isabel PINHEIRO conseillère spécialisée en développement d'entreprises i.pinheiro@pyrenees-orientales.cci.fr
- ✓ Josette PUIG conseillère spécialisée PME/PMI j.puig@pyrenees-orientales.cci.fr
- ✓ Pierre-François ALEXIS conseiller spécialisé implantation d'entreprises pf.alexis@pyrenees-orientales.cci.fr
- ✓ Pascal ASTARIE conseiller spécialisé commerce, transmission d'entreprise, et collectivités territoriales p.astarie@pyrenees-orientales.cci.fr

Assistante et contact : Hélène TARISCON 04 68 35 98 80 h.tariscon@pyrenees-orientales.cci.fr

Coordination: Flisabeth PRFVOT 06 30 28 93 58 e.prevot@pyrenees-orientales.cci.fr

Votre logo ou nom ici













Parcelle PARES à Prades







Des questions?



32



Bruno Ferraris

Objet: Commission dév éco en visio

Lieu: Visio

Début: ven. 19/02/2021 18:00 **Fin:** ven. 19/02/2021 19:00

Afficher la disponibilité:

Provisoire

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Pas encore de réponse

Organisateur: Bruno Ferraris

Participants obligatoires:

'economie@conflentcanigo.fr'; brudifer@hotmail.com

Madame, Monsieur,

Vous êtes convié à participer <u>EN VISIO uniquement</u> à la prochaine **commission développement économique** de la communauté de communes qui aura lieu le **vendredi 19 février à 18h**.

Le lien de participation : https://meet.jit.si/commdeveco2021

Ordre du jour :

- Présentation du dispositif Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée (TZCLD)
- Point sur les dossiers L'OCCAL et avis sur la reconduite du dispositif.
- Présentation d'un travail de la CCI sur la transmission d'entreprises
- Point sur la vente des terrains sur la ZAC de Gibraltar et avancement de la ZAE Venta Farines à Vinçà.
- Mise en œuvre de la convention CCI

Très cordialement.

p/ le Vice Président en charge de l'économie.